

## RAPPORT N°150 DE SOS-TORTURE/BURUNDI PUBLIE LE 27 OCTOBRE 2018

Ce rapport de SOS-Torture/Burundi couvre la période du 20 au 27 octobre 2018 concernant les cas de violations et atteintes aux droits de l'homme au Burundi.

Au moins cinq (5) personnes ont été assassinées au cours de la période. Parmi les victimes figurent deux (2) hommes exécutés et jetés en forêt à Cibitoke. Ils ont été retrouvés ligotés et décapités. Un jeune élève roué de coups violents par son enseignant à Gitega ainsi qu'un présumé voleur tué et découpé en morceaux par des membres de la milice imbonerakure à Ruyigi.

Un membre de l'opposition enlevé par des miliciens imbonerakure en complicité avec le responsable du service national des renseignements de Cankuzo risque l'exécution. La victime est portée disparue depuis une semaine.

Le rapport relève également des victimes d'arrestations et de détentions arbitraires et abusives : une quinzaine de cas répertoriés dont deux (2) militants du parti d'opposition FNL des fidèles du député Agathon Rwasa.

### **1. Atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique**

- Des membres de la milice imbonerakure ont enlevé Jonas Mugara qui est introuvable depuis sa disparition le 20 octobre 2018 dans la commune Gisagara, province Cankuzo (Nord- Est du pays). Des proches rapportent que la victime est le représentant du parti d'opposition FNL dans la commune Gisagara. Il a été enlevé et remis au responsable du service national des renseignements de Cankuzo nommé Bonaventure Niyonkuru (surnom : *Sakabaka*) selon des proches.

Sos-Torture/Burundi note la disparition forcée de cet opposant, dont les proches n'ont aucune nouvelle malgré des recherches dans les lieux de détention connus. Il y a crainte pour la sécurité de M. Mugara dont le cas ne suscite aucune enquête de la police à ce jour.



M. Jonas Mugara, membre du FNL enlevé à Gisagara et qui risque l'exécution

- Des membres de la milice imbonerakure ont arrêté et assassiné Ndikumana sur la colline Senga, commune Butezi, province Ruyigi (Est du pays) le 24 octobre 2018 dans la soirée. Des témoins rapportent que la victime a été accusée d'avoir volé trois chèvres. Les miliciens l'ont découpé à l'aide de machettes, les membres de son corps séparé.

Sos-Torture/Burundi note l'impunité dont jouissent les miliciens imbonerakure, qui sont pourtant connus de la police car étant les seuls autorisés à mener des patrouilles nocturnes. Aucun suspect n'a été appréhendé à ce jour.

- Un enseignant nommé Mathieu Mbarushimana a violemment tabassé Cédric Bigirimana (12 ans), un de ses élèves, à Bihanga, commune et province Gitega le 19 octobre 2018. La violence des coups a causé l'hospitalisation en urgence du jeune élève pour rupture de la colonne vertébrale, la victime est par la suite décédée le 25 octobre 2018 suite aux coups reçus.

Sos-Torture/Burundi note la violence des coups mortels infligés en plein cours, ainsi que le témoignage d'autres élèves sur les violences répétitives dont ils faisaient l'objet par le même enseignant. Sos-Torture/Burundi note également la détention de l'enseignant auteur des coups.



L'élève Cédric Bigirimana (photo de gauche) qui n'a pas survécu aux violents coups infligés par son enseignant (photo de droite lors de ses obsèques).

- Des individus non identifiés ont assassiné Cassier Nimubona (38 ans) sur la colline Kazirabageni, commune Nyanza-lac, province Makamba (Sud du pays) le 25 Octobre 2018. Des proches rapportent que la victime a été tabassée à mort avant que ses tueurs ne la pendent à une corde pour simuler un suicide. Des témoins évoquent des conflits fonciers à l'origine de cet assassinat.



Cassier Nimubona, crime maquillé en suicide

Sos-Torture/Burundi note que la police n'a arrêté aucun suspect à ce jour.

- Des individus non identifiés ont exécuté deux (2) hommes dont les corps ont été découverts dans un forêt sur la colline mirudi, zone masango, commune bukinanyana, province Cibitoke (nord-ouest du pays) le 26 octobre 2018. Des témoins rapportent que les victimes étaient ligotées et décapitées.

Sos-Torture/Burundi note que ces victimes n'ont pas été reconnues autour du lieu où elles ont été trouvées. Il y a lieu de craindre que ces personnes aient été victimes d'une exécution extrajudiciaire et leurs corps jetés en forêt pour cacher le forfait. Sos-Torture/Burundi note également que l'administration a ordonné leur enterrement, rendant difficile toute identification ultérieure.

## 2. Atteintes au droit à la liberté et à la sécurité physique

- Des jeunes membres de la milice imbonerakure ont passé à tabac Horicubonye sur la colline Kinzanza, commune Gitanga, province Rutana (sud-est du pays) le 17 octobre 2018. La victime est un agent de police qui venait de surprendre ces jeunes en train de consommer de la drogue. Des témoins rapportent que les jeunes miliciens ont résisté à l'arrestation et ont roué de coups violents l'agent de police.

Sos-Torture/Burundi note que la police de Gitanga a annoncé l'arrestation de trois miliciens qui ont tabassé et blessé leur collègue. Ces jeunes incarcérés sont Emery Nkurunziza, Batohana et Irakoze.

- Le parquet de Rutana maintient illégalement en détention Victor Ndayikeza et deux autres co-accusés dans la prison de Rutana (sud-est du pays) depuis le 16 octobre 2018. Il s'agit de l'ancien administrateur communal de Rutana et ses camarades, tous membres du parti au pouvoir CNDD-FDD. Des proches rapportent que le procureur de Rutana monnaie la libération des détenus, pourtant acquittés par le Tribunal de Grande Instance de Rutana le 16 octobre 2018. Le procureur exige à la famille des détenus de lui verser un pot-de-vin pour exécuter la décision du Tribunal.

Sos-Torture/Burundi note une violation des droits de ces détenus, qui doivent bénéficier de la libération. Il faut aussi relever l'explosion démographique au sein de la prison de Rutana suite entre autre à ces entraves judiciaires : la prison abrite 350 détenus actuellement pour une capacité d'accueil de seulement 250



détenus. Les détentions arbitraires et abusives expliquent également cette surpopulation carcérale.

- Des membres de la milice imbonerakure ont arrêté onze (11) personnes sur la colline Gasura, commune Vumbi, province Kirundo (nord du pays) le 21 octobre 2018. Des témoins rapportent que ces personnes, en compagnie d'une vingtaine d'autres, étaient réunies pour discuter de leur association. Les membres de la milice ont ciblé Zacharie Mihigirwa, membre du conseil communal de Vumbi et militant du parti d'opposition FNL des fidèles du député Agathon Rwasa ; ainsi que dix (10) autres individus présents à la réunion.

Sos-Torture/Burundi note des arrestations illégales opérées par des miliciens du parti au pouvoir CNDD-FDD. Ces derniers ont été identifiés par des témoins : il s'agit de Jean-Paul Muhiziwintore (vice-président de la milice imbonerakure de la province Kirundo), Claude Nkunzimana (responsable du parti CNDD-FDD dans la commune Vumbi) et Jérôme Riyazimana (responsable des miliciens dans la commune voisine de Ntega). Des proches rapportent que les personnes arrêtées sont victimes de la présence d'un membre de l'opposition au cours de leur réunion. Sos-Torture/Burundi note également la complicité des agents de la police qui ont mis en détention toutes ces personnes interpellées en violation de la loi et la procédure et par une milice qui n'a pas les prérogatives et sans mandat.

- Des agents du service national des renseignements ont arrêté Fabien Ngerageze (Burundais), Callixte Mpozenzi et Juvenal Mundane (tous deux Rwandais) sur la colline Rusenda, commune Bukinanyana, province Cibitoke (nord-ouest du pays) le 25 octobre 2018. Des proches rapportent qu'ils ont été ligotés et embarqués dans le véhicule du responsable du SNR de la province Cibitoke (véhicule immatriculé D3981A) en direction de la province voisine de Kayanza.

Sos-Torture/Burundi a appris des proches que M. Ngerageze est membre de la coalition de l'opposition Amizero y'Abarundi (regroupant le parti FNL des fidèles du député Agathon Rwasa et le parti UPRONA de l'opposition). Les trois (3) hommes seraient accusés de collaborer avec des groupes armés. Les proches rapportent que MM. Mpozenzi et Mundane habitent au Burundi depuis plus de 30 ans, et ont des conjointes burundaises. Sos-Torture/ Burundi note en outre que plusieurs personnes de nationalité rwandaise, ou en

provenance du Rwanda ont été la cible d'arrestations arbitraires et de disparitions forcées, suite aux accusations du gouvernement burundais envers son voisin rwandais de déstabiliser le pays depuis le début de la crise de 2015.

### 3. Des juges sanctionnés pour avoir rendu justice à trois autres juges

Sos-Torture/Burundi a appris les mutations disciplinaires infligées à trois juges de la Cour d'Appel de Bururi (sud du pays) le 24 octobre 2018 suite à l'arrêt rendu, lequel a acquitté trois autres juges du Tribunal de résidence de Nyanza-lac (province Makamba) poursuivis pour faux en écriture publique. Ces juges avaient décidé collégalement à un non-lieu concernant les accusations portées contre leurs collègues de la juridiction inférieure. L'arrêt qui est à l'origine de ces mutations en cascades a été rendu le 9 octobre 2018. Le parquet général près la Cour d'Appel de Bururi a refusé depuis ce jour d'exécuter la décision de libérer les trois juges de Nyanza-lac Spinat Nsabiyaemye, Emmanuel Niyongabo et Silas Nibasumba (cfr rapport **Sos-Torture Burundi N.149** : <http://sostortureburundi.org/wp-content/uploads/2018/10/SOS-Torture-Burundi-nume%CC%81ro-149.docx> ).

Sos-Torture/Burundi note, outre que les détenus sont victimes de détention arbitraire et abusive depuis près de trois semaines, un acharnement contre les magistrats qui ont jugé l'affaire ne s'est pas fait attendre. Ces mutations ciblées renforcent le procureur près la Cour d'Appel de Bururi qui viole sciemment des décisions judiciaires, contrairement aux prescrits du code de procédure pénale et soulignent la complicité de l'autorité du ministère de la justice en charge des mutations des magistrats en violation flagrante du principe de l'inamovibilité du juge.



## SOS – Torture/Burundi

*Monitoring sur les cas de torture, les arrestations arbitraires, les disparitions forcées et les exécutions sommaires au Burundi*

SOS-Torture/Burundi a été initiée dans l'objectif d'informer l'opinion nationale et internationale sur les violations graves des droits de l'homme en cours au Burundi à travers des rapports de monitoring notamment sur la torture, les arrestations arbitraires, les disparitions forcées, les violences sexuelles et les exécutions sommaires.

Cette initiative d'informer sur les réalités du pays a fait suite au carnage d'une centaine de personnes tuées au cours de la journée du 11 décembre et celle du 12 décembre 2015 par des policiers et des militaires sous prétexte de poursuivre des rebelles qui venaient d'attaquer des camps militaires situés à la périphérie de la capitale

Les zones touchées sont dites contestataires du troisième mandat du Président Nkurunziza à savoir Musaga, Mutakura, Cibitoke, Nyakabiga, Jabe, les deux dernières étant situées au centre de la Mairie de Bujumbura.

SOS-TORTURE